

1191. Dans tous les cas où on s'est servi de chiffres ayant trait à des pays étrangers, leur valeur a d'abord été changée en livres sterling et ensuite a été convertie en monnaie courante au taux de \$4.86.66. Dans un but de commodité, les centins ont été omis de la plupart des tableaux et il n'en a été fait usage que pour les montants par tête et autres calculs semblables.

1192. Les recettes provenant du revenu ordinaire du pays sont versées dans ce qu'on appelle le Fonds consolidé, et les paiements faits à même ce fonds sont pour couvrir les dépenses ordinaires. Ces recettes et ces paiements forment donc ce qu'on appelle la dépense et le revenu régulier du pays, et les chiffres qui s'y rapportent sont les principaux indices de sa position financière et commerciale.

1193. Le revenu ordinaire dérive de sources variées qui peuvent cependant être divisées en deux classes, savoir : "impôts" "autres sources." Les sommes prélevées comme impôts consistent seulement dans les droits de douanes et d'accise, et celles venant d'autres sources consistent en argent provenant du service postal, des chemins de fer, des travaux publics, etc. La dépense ordinaire pourvoit au paiement de l'intérêt de la dette publique, des subsides aux provinces, des dépenses pour la collection du revenu et des dépenses courantes du pays.

1194. Les chiffres suivants donnent le revenu et la dépense pour l'année terminée le 30 juin 1893 :—

Revenu	\$38,168,609
Dépense	36,814,053
Revenu excédant la dépense	<u>\$ 1,354,556</u>

1195. Le revenu a été de \$1,246,737 de plus qu'en 1891. Le revenu en 1892, qui est moindre qu'en 1891 de \$1,657,439, est dû au changement des droits sur le sucre, ce qui a aussi affecté les recettes de 1893. Pendant que les recettes des douanes font voir une diminution, en comparaison de 1890 avec 1891, les recettes de l'accise, d'un autre côté nous montre le plus fort montant de l'année, savoir, \$8,367,364, soit \$442,266 de plus que le montant de l'année fiscale précédente. L'augmentation dans les dépenses est si faible qu'on n'a pas jugé à propos d'en faire mention.